

Rapport financier semestriel 2013



DEINOVE SA au capital de 2 001 174 euros

Siret 492 272 521 00054

RCS Paris B 492 272 521

22, rue Léon Jouhaux

75010 Paris

Tél. : + 33 1 42 03 27 37

Fax : + 33 1 47 23 54 03

SOMMAIRE

1 	ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION.....	3
1 1	Conseil d'administration	3
1 2	Direction	3
2 	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	4
2 1	DEINOVE en quelques mots	4
2 2	Description des faits marquants et de l'activité de Deinove pendant le 1 ^{er} semestre 2013 et postérieurement à la clôture	6
2 3	Situation financière et résultats : commentaires sur les données chiffrées	9
2 4	Principaux facteurs de risques	13
3 	COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES AU 30 JUIN 2013.....	15
3 1	Compte de résultat	15
3 2	Bilan	16
3 3	Tableau de variation des capitaux propres.....	17
3 4	Tableau de flux de trésorerie nette.....	18
3 5	Annexe des comptes.....	19
4 	DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	32

1 | ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

1 | 1 Conseil d'administration

Président : Dr. Philippe Pouletty

Administrateurs :

L'Université Paris V, représentée par le Pr. Frédéric Dardel

Paul-Joël Derian

La société Truffle Capital, représentée par Christian Pierret

Rodney Rothstein

La société SAKKAB LLC, représentée par Nabil Sakkab

Bruno Weymuller

1 | 2 Direction

Directeur Général Emmanuel Petiot

Directeur Administratif & Financier Julien Coste

Directeur Recherche et Développement Jean-Paul Leonetti

Directeur du Business Développement Nagib Ward

Directrice de la Communication Elisabetta Castelli

2 | RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

2 | 1 Deinove en quelques mots

Une société de cleantech française

DEINOVE est une société de technologies vertes dédiée au développement et à l'exploitation commerciale de bioprocédés pour la production de biocarburants et de composés chimiques biosourcés, reposant sur l'utilisation de bactéries aux propriétés naturelles exceptionnelles mais pourtant inexploitées : les Déinocoques.

Efficaces, économiques et écologiques, les procédés développés par DEINOVE ouvrent la voie à la fabrication de composés rares ou hors de portée des procédés chimiques et biologiques actuels :

- biocarburants de 2^{ème} génération (programme collaboratif DEINOL)
- composés biochimiques à haute valeur ajoutée (programme collaboratif DEINOCHEM)
- nouveaux antibiotiques (filiale DEINOBIOTICS)
- enzymes pour la remédiation des plastiques (programme collaboratif THANAPLAST™)

DEINOVE entend ainsi contribuer à positionner la France à la pointe des enjeux qui conditionnent l'avenir de notre planète : la transition énergétique, l'avènement de produits chimiques plus propres et efficaces, l'amélioration du cycle de vie des plastiques et la lutte contre les maladies (ré)émergentes.

DEINOVE a été fondée fin 2006 à l'initiative conjointe du docteur Philippe Pouletty, Directeur Général du fonds de capital-risque Truffle Capital (Paris) et du professeur Miroslav Radman (Grand Prix Inserm 2003, membre de l'Académie des Sciences). En révélant les mécanismes génétiques à l'origine de l'extraordinaire biodiversité des Déinocoques et de leur robustesse hors du commun, le Pr. Radman a ouvert une nouvelle voie industrielle : les déinotechnologies.

DEINOVE a l'ambition de devenir un leader international des solutions biotechnologiques en chimie du végétal de 2^{ème} génération, marché industriel en pleine expansion. La Société compte aujourd'hui 32 salariés. Pour compléter son expertise et le savoir-faire de ses équipes de Recherche & Développement dirigées par Jean-Paul Leonetti (Directeur de recherche au CNRS, mis à disposition) DEINOVE a noué dès sa fondation des partenariats académiques avec le CNRS (Marseille et Montpellier), l'INSA Toulouse, l'Institut Necker-Université Paris Descartes, et a conclu en juin 2010 un partenariat avec le VTT (Centre de Recherche Technique de Finlande, laboratoire de rang mondial dans les domaines de la bioconversion et des enzymes industrielles). Ces partenariats lui assurent un accès à des technologies et à des chercheurs de très haut niveau dans l'ensemble des disciplines scientifiques nécessaires au développement de ses projets.

DEINOVE bénéficie également d'un management expérimenté en recherche, développement, finances et business développement, d'un Conseil scientifique de renommée internationale et d'un Conseil d'administration très introduit dans les milieux industriels européens et internationaux. Cette organisation permet à DEINOVE d'ancrer ses technologies de rupture dans la réalité industrielle d'aujourd'hui et de demain.

Elle est cotée sur Alternext depuis avril 2010 (ALDEI – code ISIN FR0010879056).

2.1.2 Une approche propriétaire

DEINOVE est la seule société au monde à exploiter les potentialités génétiques et métaboliques de *Deinococcus* à des fins industrielles. Cette bactérie, découverte par hasard en 1956, possède des propriétés exceptionnelles qui n'ont encore jamais fait l'objet d'une valorisation commerciale.

DEINOVE sélectionne les bactéries dotées de propriétés industrialisables parmi les 6 000 souches de sa déinothèque et les combine par ingénierie métabolique et génétique afin d'optimiser leurs capacités naturelles. DEINOVE construit ainsi un portefeuille unique de propriété intellectuelle et de bioprocédés industriels innovants.

DEINOVE possède actuellement un portefeuille comportant 14 familles de brevets (soit plus de 60 brevets internationaux) couvrant une collection complète de Dénocoques, les méthodes de sélection, de culture et d'ingénierie des souches, ainsi qu'une très large gamme d'applications industrielles.

2.1.3 Une boîte à outils qui concentre le meilleur de l'ingénierie métabolique et fermentaire

DEINOVE a développé une plateforme de biologie synthétique propriétaire qui couvre toutes les étapes, du profilage des souches à leur optimisation : ingénierie métabolique robotisée, métabolomique, génomique, protéomique, ingénierie fermentaire, analyse et évaluation de la biomasse.

Grâce aux propriétés génétiques naturelles des Dénocoques, DEINOVE est capable d'insérer, de remplacer ou d'augmenter l'activité des gènes de la voie métabolique ciblée sans générer de cicatrice (pas de vecteur, de marqueur antibiotique ou "d'empreinte moléculaire" de l'intervention).

Cette stratégie, appliquée à un châssis industriel original, a déjà débouché sur une première mondiale : la mise au point d'une bactérie bi-fonctionnelle capable à la fois de digérer les composants cellulosique et hémicellulosique de la biomasse et de produire de l'éthanol.

2.1.4 Plusieurs programmes de recherche en cours, ciblant des applications potentielles majeures

En associant l'ingénierie bactérienne à la sélection de souches sauvages déjà performantes, DEINOVE construit une position unique en termes de propriété industrielle et de procédés innovants de bioproduction. DEINOVE ambitionne de développer des procédés innovants susceptibles de trouver des applications dans plusieurs secteurs industriels majeurs. Pour adresser de manière efficace ces différents marchés, DEINOVE a organisé son activité autour de plusieurs projets :

Programme collaboratif DEINOL pour la production de biocarburants de 2^{ème} génération

Le programme collaboratif DEINOL a pour objectif d'ouvrir la voie à la production d'éthanol cellulosique (éthanol de 2nde génération) par les Dénocoques, dans les installations industrielles existantes, par une meilleure valorisation de l'intrant. Ce projet, piloté par DEINOVE, est organisé en un consortium auquel participent le partenaire industriel TEREOS et ses filiales BENP Lillebonne et Syral (sucrier français leader international du bioéthanol) et les deux partenaires académiques que sont le CNRS à Montpellier (conjointement à l'Université Montpellier 1) et l'INSA à Toulouse (conjointement au CNRS et à l'INRA). DEINOL s'est vu attribuer par OSEO-ISI une aide de près de 9 M€, dont 6 M€ pour DEINOVE.

Programme DEINOCHEM

Le programme DEINOCHEM vise, via les technologies de criblage, à identifier les souches dénicocoques les plus à même de produire des composés chimiques d'intérêt industriel, notamment dans la voie des isoprénoides (isoprène, caroténoïdes, linalool, géraniol...). Ces composés, aujourd'hui principalement issus de la pétrochimie, sont utilisés dans de très nombreux secteurs tels que la chimie de spécialité, l'alimentation animale, les cosmétiques, la pharmacie... L'objectif final est de mettre au point des procédés de bio-raffinage permettant de produire ces composés à partir de biomasse et dans des conditions économiques performantes.

Programme DEINOBIOTICS

Le troisième axe de développement de DEINOVE est la recherche de nouveaux antibiotiques. Les démarches exploratoires de DEINOVE sur sa collection ont mis en évidence la richesse et l'originalité de l'expression d'activités antibiotiques nouvelles (anti-bactériennes et anti-fongiques) susceptibles d'apporter de nouvelles solutions thérapeutiques au traitement des formes de maladies infectieuses de plus en plus résistantes aux antibiotiques classiques. Cet axe de développement est l'objet du projet DEINOBIOTICS, pour lequel DEINOVE reçoit les soutiens financiers d'OSEO Languedoc-Roussillon, du Conseil régional Languedoc-Roussillon et du Feder. Au stade préclinique ou clinique précoce, des licences exclusives et mondiales pourront être concédées, produit par produit, à des groupes pharmaceutiques. En octobre 2012, et de façon à favoriser le développement de cette activité spécialisée en santé, DEINOVE lui a conféré son autonomie sous la forme de la création d'une société filiale dédiée, DEINOBIOTICS SAS, dont DEINOVE détient 49% du capital.

Programme collaboratif THANAPLAST™ conduit par CARBIOS

DEINOVE a annoncé fin 2012 sa participation au projet collaboratif THANAPLAST™, dont la société CARBIOS est le chef de file. THANAPLAST™ est l'un des premiers projets européens dans le domaine de la plasturgie. Outre CARBIOS et DEINOVE, il associe le CNRS, l'INRA, l'Université de Poitiers et deux majors de l'industrie : les groupes BARBIER et LIMAGRAIN (au travers de sa filiale ULICE). Pendant 5 ans, les partenaires du projet partageront leurs expertises et leurs savoir-faire pour développer de nouvelles solutions afin d'améliorer la valorisation des plastiques. D'un montant total de 22 M€, THANAPLAST™ est soutenu par OSEO (Bpifrance) à hauteur de 9.6 M€ dans le cadre du programme ISI (Innovation Stratégique Industrielle).

2.1.5 Modèle d'affaires de DEINOVE

Le modèle d'affaires de DEINOVE est celui d'une société de technologie qui réalise sa plus-value économique par cession à des tiers industriels des droits d'exploitation (produit par produit et territoire par territoire) de ses procédés propriétaires validés jusqu'au pilote de fermentation-production-purification à l'échelle de la centaine de litres.

Le portefeuille de propriété industrielle sur lequel peut s'appuyer DEINOVE est déjà très fort ; il s'enrichira par la protection des applications recherchées dans tous les domaines d'application de la Société.

DEINOVE, à travers le succès attendu de son programme DEINOCHEM, bénéficiera de la forte attente des producteurs du domaine pour des solutions industrielles compétitives et écologiques. Il est en effet prévu que les ventes mondiales de composés issus de la chimie biosourcée - qui s'élèvent à 135 milliards d'euros en 2012, soit 7,7 % du total du marché des produits chimiques - atteignent, en 2017, 340 milliards d'euros (soit 15,4 % du total). Sur la base des projections de marché des 4 produits visés, les technologies développées par le projet DEINOCHEM s'adressent à un marché de l'ordre de 4 milliards d'euros. Des collaborations précoces sont envisagées et souhaitées, afin d'une part d'accélérer le développement des procédés et, d'autre part, de sécuriser la rentabilité économique via la mise en place de systèmes de paiements initiaux pour garantir la technologie.

Dans le domaine des biocarburants, DEINOVE s'appuiera également sur un modèle de paiement de royalties issues des ventes nettes d'éthanol réalisées par ses clients utilisant des souches de déinocoques. Le potentiel de développement des biocarburants de 2nde génération est très important dans la mesure où ce sont ces technologies qui serviront à atteindre les mandats mis en place par les différents états au niveau mondial. En Europe, par exemple, l'objectif de passer de 5% à 10% d'éthanol mélangé à l'essence d'ici 2022 sera essentiellement rempli par des biocarburants de 2nde génération, représentant donc un potentiel de 6 milliards de litres ou 3.3 milliards d'euros.

2 | 2 Description des faits marquants et de l'activité de Deinove pendant le 1^{er} semestre 2013 et postérieurement à la clôture

2.2.1 Management et gouvernance

Au niveau juridique, le 1^{er} semestre 2013 a été marqué par les événements suivants :

- Le Conseil d'administration a nommé, à compter du 7 janvier 2013, Monsieur Emmanuel PETIOT en qualité de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Jacques BITON, démissionnaire à cette même date. Monsieur Emmanuel PETIOT était précédemment Directeur Commercial de Novozymes Inc. pour l'Amérique du Nord. Doté d'une solide expérience industrielle et commerciale dans les domaines de la chimie, des biocarburants, des enzymes et des micro-organismes, acquise dans plusieurs groupes internationaux, Emmanuel PETIOT a pour mission de matérialiser l'ambition internationale de la Société et de confirmer son leadership technologique, notamment en sélectionnant et en négociant de nouveaux partenariats avec des industriels des différents marchés ciblés par DEINOVE.
- Monsieur Jacques BITON poursuit sa collaboration avec la Société, et a été nommé Président du Comité Scientifique à compter du 7 janvier 2013.

- Par décision en date du 7 janvier 2013, le Conseil d'administration, faisant usage d'une délégation de compétence décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2012, a décidé d'émettre et d'attribuer, au profit de Monsieur Emmanuel PETIOT, 152.780 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise BCE-2013-1, donnant droit de souscrire à 152.780 actions au prix unitaire de 10,9635537 euros, correspondant à la moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BCE-2013-1.
- Monsieur Philippe Duval a démissionné de son mandat d'administrateur à compter du 20 février 2013.
- Par décision en date du 19 mars 2013, le Conseil d'administration a notamment constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 25.168 Euros pour le porter de 1.976.006 Euros à 2.001.174 Euros par émission (i) de 61.630 actions au prix unitaire de 0,40 Euro, par exercice de 61.630 BSPCE émis par le Conseil d'administration en date du 30 janvier 2008 et (ii) de 1.290 actions au prix unitaire de 8,33 Euros, par exercice de 1.290 BCE-2010-1 émis par le Conseil d'administration en date du 22 mars 2010.

2.2.2 Avancement des projets de recherche

Au cours du semestre, les équipes de recherche ont poursuivi leurs efforts selon les trois axes correspondant à la stratégie de la Société :

- Poursuivre l'optimisation et l'automatisation de la plateforme d'ingénierie métabolique et fermentaire de DEINOVE.
- Continuer à améliorer le rendement et la productivité de la bactérie châssis sélectionnée pour le projet DEINOL, sur lequel DEINOVE communiquera dans les prochaines semaines.
- Accélérer les recherches sur les molécules chimiques d'intérêt identifiés par les partenaires industriels potentiels du programme DEINOCHEM.

Plate-forme d'ingénierie métabolique dédiée aux bactéries Déinocoques

Au cours du semestre, DEINOVE a fait de nouveaux progrès dans la maîtrise et l'automatisation des procédés d'ingénierie métabolique visant à l'optimisation des souches déinocoques sélectionnées pour les différents programmes de recherche. Ces investissements ont permis d'accroître de manière significative le rendement de conversion des bactéries. Un enjeu clef qui permettra de répondre aux contraintes industrielles de productivité.

Pour ce faire, la Société a intégré sur le semestre 4 nouveaux collaborateurs qui viennent renforcer les équipes en charge de la biodiversité (la gestion du souchier de 6.000 bactéries), de l'ingénierie génétique, métabolique et fermentaire, de la bio-informatique et de la biomasse.

Toutes ces ressources permettent de valoriser le potentiel industriel extraordinaire des bactéries Déinocoques, à savoir :

- Des propriétés intrinsèques exceptionnelles, tant en terme d'efficacité que de diversité.
- Une robustesse hors du commun qui lui permet de travailler à haute température (45°C) et de résister à nombres d'inhibiteurs (des produits nocifs retrouvés dans les installations industrielles qui réduisent fortement l'efficacité des autres procédés bactériens).
- La faculté de modifier ces souches à la demande et de façon hautement stable à l'aide des outils de la plateforme d'ingénierie métabolique de DEINOVE. Forte de ces avancées, DEINOVE a multiplié les contacts avec les industriels de référence des biocarburants et de la chimie verte, ce qui devrait se traduire prochainement par la signature d'accords de partenariat.

Programme DEINOL pour la production de biocarburants de 2^{ème} génération

Le programme de recherche DEINOL s'est poursuivi de manière satisfaisante, avec des progrès significatifs réalisés en juin et juillet 2013, avec le déblocage de certains goulots d'étranglement fondamentaux pour le passage à la phase industrielle. L'objectif d'un titre de 6 à 8% n'est pas encore formellement validé, du fait des derniers réglages des voies métaboliques impliquées, mais la Société estime être en mesure de l'atteindre à très court terme.

En conséquence et comme prévu, la Société a engagé les phases préparatoires à l'installation d'un pilote préindustriel de 300L chez SANOFI qui permettra de valider les résultats obtenus. Ce pilote sera opérationnel et devrait avoir produit des résultats d'ici la fin de l'année 2013. Il précédera un pilote industriel, à l'échelle de plusieurs m³, qui est d'ores et déjà en phase de préparation.

Programme DEINOCHEM pour le développement du procédé de fermentation bactérienne DEINOVE dans le domaine de la chimie biosourcée

Grâce à sa maîtrise technologique des procédés de sélection et d'optimisation des souches de Déinocoques, DEINOVE est désormais en mesure d'accélérer le développement de ses programmes de production biosourcée pour des applications dans les domaines de la chimie, de la cosmétique, de l'alimentation animale et des carburants avancés.

Le programme DEINOCHEM, vise la production d'une grande variété de composés chimiques biosourcés, tels que les isoprénoïdes, les caroténoïdes et certains intermédiaires chimiques. Autant de marchés à forte valeur ajoutée dans lesquels les acteurs industriels recherchent activement des alternatives à la production pétrosourcée.

De nombreux contacts avec les acteurs des secteurs de la chimie, de l'alimentation animale et de la cosmétique ont été initiés depuis le début de l'année, et la Société est confiante dans sa capacité à concrétiser prochainement des partenariats de premier plan.

2.2.3 Développement commercial

Au cours du 1^{er} semestre 2013, la Société a engagé de très nombreux contacts en vue de développer de nouveaux partenariats, tant dans le domaine des biocarburants que de la chimie verte. L'avancement des discussions demeure à ce jour confidentiel, tout comme l'identité des contreparties. La Société estime toutefois que ces discussions devraient se traduire prochainement par des contrats qui feront l'objet d'une communication aux investisseurs.

Cette activité s'est accompagnée de la participation de la Société à plusieurs congrès tels que l'*International Fuel Ethanol Expo* (Etats-Unis) et le *Bio World Congress on Industrial Biotech* (Canada).

- **8 juillet 2013 – DEINOVE annonce l'arrivée de Nagib Ward au poste de Vice-Président en charge du Développement Commercial.**

Membre de l'équipe de management de DEINOVE, Nagib Ward a désormais pour mission de développer de nouveaux partenariats avec des industriels des différents marchés ciblés par DEINOVE, notamment aux États-Unis et au Canada. Il sera également très impliqué dans le positionnement de l'offre DEINOVE sur les nombreux marchés qui s'ouvrent à la Société. M. Ward sera basé aux États-Unis.

Titulaire d'un Master de Chimie et Biochimie de la Northern Michigan University et d'un MBA de la Graduate School of Management of Marquette University, Nagib Ward est âgé de 36 ans. Il vient de passer 6 ans au sein du groupe NOVOZYMES, le leader mondial des enzymes et des micro-organismes, où il a exercé tour à tour différentes responsabilités commerciales et marketing dans les domaines des biocarburants, de la biomasse, de l'industrie alimentaire et des détergents. Il était auparavant R&D Senior Chemist chez Appleton Papers Inc. Nagib Ward est l'auteur de plusieurs brevets et déclarations d'invention pour Novozymes et Appleton. Il a reçu deux Appleton Innovation Awards (2004/2005). Son expertise technico-commerciale et son expérience dans le lancement de nouveaux produits et procédés seront des atouts essentiels pour DEINOVE.

2.2.4 Propriété industrielle

- **9 septembre 2013 : DEINOVE confirme la délivrance de son brevet "utilisation de bactéries pour la production de bioénergie" pour l'Europe**

DEINOVE annonce que la mention de délivrance de son brevet phare EP2209900 a été publiée le 5 juin 2013 au bulletin européen des brevets sous le numéro 13/23. La présente invention concerne l'utilisation inédite des Dénocoques pour la production de biocarburants (biodiesel et bio-alcools - éthanol, butanol, butanediol, biocarburants cellulosiques...) et de métabolites d'intérêt industriel (acides organiques...).

Dotées de propriétés génétiques et métaboliques rares, ces bactéries sont en effet capables de fabriquer de telles molécules à partir de composants de la biomasse végétale dont les autres organismes vivants savent peu - ou sont incapables de - tirer parti. Elles peuvent ainsi convertir en produits d'intérêt un grand nombre de matières premières (paille, bois, résidus forestiers et agricoles, déchets organiques, municipaux ou industriels) et en exploiter les principaux constituants (cellulose, hemicellulose, xylan, xylose, arabinoxylan, amidon, glucose, etc.).

Ce brevet est cosigné par Jean-Paul Leonetti, Directeur de la R&D de DEINOVE et Directeur de recherche au CNRS, Jacques Biton et Ivan Matic, de son Comité Scientifique, et Philippe Pouletty, Président et co-fondateur de la Société.

2.2.5 Eléments financiers

- **11 Janvier 2013 : Bilan du contrat de liquidité confié par la société DEINOVE à BIL FINANCE**

Au titre du contrat de liquidité confié par la société DEINOVE à BIL FINANCE, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 31 décembre 2012 :

- Nombre d'actions : 4.119 titres DEINOVE
- Solde en espèces du compte de liquidité : 127.156,97 euros

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 30 juin 2012, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 1.883 titres DEINOVE
- Solde en espèces du compte de liquidité : 135.641,23 euros

- **4 juillet 2013 : Bilan du contrat de liquidité confié par la société DEINOVE à BIL FINANCE**

Au titre du contrat de liquidité confié par la société DEINOVE à BIL FINANCE, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30 juin 2013 :

- 4.083 titres DEINOVE
- 136.580,10 euros

- **15 juillet 2013 : DEINOVE a perçu 0,9 millions d'euros au titre du crédit d'impôt recherche 2012**

DEINOVE a perçu 0,9 millions d'euros au titre du crédit d'impôt recherche pour les dépenses de recherche et développement engagées au cours de l'année 2012. Ce montant est en ligne avec celui initialement provisionné dans les comptes de l'exercice 2012. La date de versement constitue un progrès par rapport à l'encaissement du CIR 2011 qui n'avait été perçu qu'en décembre 2012.

2 | 3 Situation financière et résultats : commentaires sur les données chiffrées

Les états financiers de Deinove SA au 30 juin 2013 reflètent principalement:

- Le maintien des frais de R&D à un niveau élevé, à savoir 70% des frais opérationnels. Il s'agit principalement de la poursuite du projet phare de la Société, DEINOL, combiné à une accélération des travaux sur le projet de chimie verte DEINOCHEM. Des ressources sont également dédiées au programme collaboratif THANAPLAST™ (cf. section 2.1.4). Ces différents éléments expliquent la hausse sensible des dépenses de R&D observée entre les 1^{ers} semestres 2012 et 2013, à savoir +17%. Laquelle provient à la fois de l'augmentation des effectifs de R&D entre ces 2 périodes (+4 ETP), et de la hausse des dépenses externes (« coûts environnés ») directement liées à ces recrutements.

- Le maintien à l'actif du bilan de ressources financières disponibles permettant d'envisager le financement des programmes en cours jusqu'au 3^{ème} trimestre 2014. La position financière nette de la Société à fin juin 2013 représente un actif de 4 074 k€, contre 6 506 k€ au 31/12/2012, étant précisé que la Société a par ailleurs reçu, début juillet 2013, la restitution de sa créance CIR 2012 pour un montant de 932 k€.

Le tableau suivant reprend les éléments clés des résultats semestriels établis conformément aux normes comptables françaises, pour le 1^{er} semestre des exercices 2012 et 2013, ainsi que certains éléments financiers du bilan au 30 juin 2013 comparés aux soldes du 31 décembre 2012:

INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES		période de 6 mois se terminant le 30 Juin	
(en milliers d'euros)		2013	2012
Total produits d'exploitation		5	1
Total frais opérationnels		2 626	2 170
	<i>dont frais de Recherche & Développement</i>	1 848	1 582
	<i>dont frais administratifs et généraux</i>	778	588
Résultat d'exploitation		-2 622	-2 169
Résultat financier		55	298
Résultat courant		-2 567	-1 871
Résultat exceptionnel		68	-47
Impôts sur les bénéfices (Crédit Impôt Recherche)		-1 208	-516
Résultat de l'exercice		-1 291	-1 402

	au 30/06/2013	au 31/12/2012
Position financière nette	4 074	6 506
	<i>dont immobilisations financières¹</i>	5 106
	<i>dont dépôts à terme (éch. < 1 an)</i>	524
	<i>dont instruments de trésorerie (éch. < 3mois)</i>	406
	<i>dont Trésorerie disponible</i>	594
	<i>(dont dettes financières)</i>	-125
Total de l'actif	8 371	9 323
Total des fonds propres	6 960	8 217
	<i>dont capitaux propres</i>	5 337
	<i>dont avances conditionnées</i>	2 880

¹ Exclusion faite des éléments du contrat de liquidité (liquidités et actions propres) et dépôts & cautionnements.

Exposé sur les résultats au 30/06/2013:

Produits d'exploitation :

Les produits d'exploitation du 1^{er} semestre 2013, s'élevant à 5 k€, résultent principalement de transferts de charges d'exploitation pour un montant de 4 k€.

Charges opérationnelles nettes par nature :

CHARGES OPÉRATIONNELLES PAR NATURE		période de 6 mois se terminant le 30 Juin	
(en milliers d'euros)	2013	2012	
Achat de matières 1^{ères} et autres approvisionnement	-1	0	
Etudes externes, sous-traitance et consultance scientifiques	300	313	
Fournitures	322	167	
Loyers, maintenance et charges d'entretien	141	100	
Frais divers	89	112	
Documentation, veille technologique et séminaires	10	28	
Honoraires	384	350	
Missions et déplacements	66	55	
Total Autres achats et charges externes	1 312	1 125	
Impôts, taxes et versements assimilés	30	12	
Salaires et Traitements	773	656	
Charges sociales	307	205	
Dotation aux amortissements sur immobilisations	179	149	
Autres charges	27	23	
TOTAL FRAIS OPERATIONNELS	2 626	2 170	

La variation nette des *Frais opérationnels* entre les 1^{ers} semestres 2012 et 2013 s'élève à +456 k€, soit +21%. Elle provient des hausses de +17% sur les *Autres achats et charges externes* (1 312 k€ vs. 1 125 k€) et de +26% sur les autres coûts (1 315 k€ vs. 1 045 k€), très majoritairement composés des frais de personnel et des amortissements.

La variation de +187 k€ des *Autres achats et charges externes* est principalement liée à deux rubriques, avec des hausses de +155 k€ en *Fournitures* (principalement au niveau des consommables et petits matériels de laboratoire), et de +41 k€ en *Loyers, maintenance et charges d'entretien* (extension des surfaces louées sur le site de Montpellier ; coûts de maintenance de certains équipements scientifiques). Les autres différences sont significativement plus faibles en valeur absolue, et ne totalisent que -9 k€ en net.

La variation de +270 k€ sur les autres coûts provient essentiellement des *Salaires et Traitements* et des *Charges sociales*, en hausse de 219 k€ (+4 ETP ; dégressivité de l'exonération JEI ; éléments de variable [bonus]). Les *Dotations aux amortissements sur immobilisations* sont également en hausse, variation de +30 k€, conséquence mécanique des investissements en équipements scientifiques réalisés au cours de l'année dernière (et maintenant amortis sur un semestre plein) et sur le 1^{er} semestre 2013.

Sur le semestre écoulé, les frais de R&D, qui comprennent essentiellement les coûts du personnel affecté à ces activités, les coûts de sous-traitance, de consultance et de collaborations scientifiques, les coûts liés à la protection de la propriété intellectuelle de la Société, les frais d'équipement et de fonctionnement du laboratoire de Cap Alpha (Montpellier), représentent 70% des frais opérationnels (vs. 73% au 1^{er} semestre 2012).

Résultat financier :

	période de 6 mois se terminant le 30 Juin	
(en milliers d'euros)	2013	2012
Produits financiers	63	299
Charges financières	8	1
RESULTAT FINANCIER	55	298

La baisse notable du résultat financier, -243 k€ soit -82%, provient de variations sensibles sur chacun des différents éléments le composant, à savoir :

- L'absence de reprise de provisions pour dépréciation, alors que celles-ci s'étaient élevées à 137 k€ au 1^{er} semestre 2012 (dont 134 k€ relatifs aux placements en obligations et 3 k€ au contrat de liquidité). Au 30/06/13, aucune provision pour dépréciation d'actifs financiers ne figure au bilan de la Société ;
- La variation de -50 k€ des gains sur la cessions d'actions Deinove, lesquelles se sont élevées à 7 k€ au cours du 1^{er} semestre 2013, vs. 57 k€ sur la même période de l'exercice précédent. Il s'agissait alors de la cession, dans leur intégralité, des 12 710 actions, encore détenues au 31 décembre 2011 dans le cadre du contrat de liquidité avec Invest Securities France suspendu le 29 novembre 2011 ;
- La variation de -56 k€ des intérêts perçus au titre de nos placements en obligations et en comptes à terme, lesquels se sont élevées à 48 k€ au cours du 1^{er} semestre 2013, vs. 104 k€ sur la même période de l'exercice précédent.

Résultat net :

	période de 6 mois se terminant le 30 Juin	
(en milliers d'euros)	2013	2012
Résultat courant avant impôts	-2 567	-1 871
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>68</i>	<i>1</i>
<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>0</i>	<i>48</i>
Résultat exceptionnel	68	-47
Impôts sur les bénéfices (Crédit d'impôt)	-1 208	-516
BENEFICE OU PERTE	-1 291	-1 402

L'évolution du résultat exceptionnel, en hausse de +115 k€, résulte de variations suivantes :

- La comptabilisation au 1^{er} semestre d'un produit exceptionnel de 68 k€, correspondant à la valeur brute estimée d'un ensemble d'équipements d'occasion (dont un robot Theonyx doté d'un bras articulé Zymark) cédés à la Société, à titre gratuit, par un industriel. Les produits exceptionnels du 1^{er} semestre 2012 ne s'élevaient qu'à 1 k€, d'où une variation de +67 k€.
- L'absence de charges exceptionnelles sur le 1^{er} semestre 2013. Par comparaison, sur la même période de l'exercice précédent, la Société avait constitué une provision de 48 k€ pour risques & charges relative à la créance CIR 2011, dont certains éléments étaient contestés par l'administration fiscale. D'où une variation de +48 k€.

Concernant le poste 'Impôts sur les bénéfices', il est uniquement composé de montants relatifs au Crédit Impôt Recherche (CIR), dispositif auquel la Société est éligible depuis 2008.

La variation nette entre les 1^{ers} semestres 2012 et 2013 est de +691 k€, et s'explique comme suit :

- La créance CIR évaluée pour le 1^{er} semestre 2013 est légèrement supérieure à celle du 1^{er} semestre 2012, les montants respectifs étant de 568 k€ vs. 516 k€, soit une variation positive de + 51 k€.
- DEINOVE a transmis à l'administration fiscale, au début du mois de juillet 2013, une demande rectificative portant sur les créances CIR des exercices 2010 et 2011, et totalisant 658 k€. Ce montant a été provisionné, en intégralité et en tant que produit à recevoir, dans les comptes arrêtés au 30/06/13, d'où une variation positive de +658 k€.
- Enfin, DEINOVE a reçu, fin juin 2013, une notification de l'administration fiscale l'informant du montant final de la créance CIR 2012, d'ailleurs réceptionnée début juillet. Le montant de 932 k€ étant inférieur aux 951 k€ provisionnés au 31/12/12, une provision a été dotée dans les comptes au 30/06/13 pour refléter cette variation négative de -18 k€.

Exposé sur le bilan au 30/06/2013:

A la fin du 1^{er} semestre 2013, la position financière nette de la Société s'élevait à +4 074 k€, ce qui donne la mesure des ressources disponibles à cette date pour couvrir les besoins de ses projets de R&D. Cette position financière est à comparer à celle du 31/12/2012, à savoir +6 506 k€. La variation s'explique principalement par le financement des frais opérationnels du 1^{er} semestre 2013, pour un montant de 2 447 k€ (exclusion faite des Dotations aux amortissements), et d'investissements en équipements de laboratoire. Il est rappelé que sur le 1^{er} semestre 2013, la Société n'a perçu aucun montant en avance remboursable ou en subvention.

L'essentiel de la trésorerie disponible était placé sur différents supports, notamment ceux décrits ci-dessous et classés en Immobilisations financières :

- 1 250 k€ sur des comptes à terme à la Société Générale (échéance août 2015). L'objectif de ces dépôts est d'obtenir une rémunération supérieure à l'Eonia.
- 2 606 k€ investis en obligations. Ces obligations, émises par des établissements industriels et financiers de 1^{re} catégorie, dont les échéances s'étalent jusqu'en janvier 2014, permettent un rendement indexé sur l'Euribor plus attractif que des placements monétaires. L'intention de la Société est de les détenir jusqu'à leur échéance, pour bénéficier du remboursement du nominal.

Contrat de liquidité

Il est rappelé que la Société avait, en date du 06 juin 2012, confié à BIL Finance (anc. Dexia Securities France), la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, d'une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction. Une somme de 150 k€ y avait été affectée. Au titre de ce contrat, à la date du 30 juin 2013, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 4.083 titres DEINOVE, pour une valeur de 42 k€ ;
- 137 k€ disponibles en espèces.

Capital social

Au 30 juin 2013, le capital social est composé de 5 002 935 actions ordinaires d'un nominal de 0,40 euro, après l'émission de 62 920 actions nouvelles au cours du 1^{er} semestre 2013, résultant de l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et entraînant une augmentation de capital de 25 168,00 euros. La note 7 de l'annexe des comptes semestriels apporte des précisions complémentaires sur les capitaux propres et les instruments financiers dilutifs en cours de validité après la nouvelle émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE 2013-1) décidée par le Conseil d'administration du 07 janvier 2013.

2 | 4 Principaux facteurs de risques

Les facteurs de risques affectant la Société ont été présentés au chapitre 4 du Document de Base enregistré le 25 Mars 2010 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro I.10-014.

Depuis la levée de fonds effectuée à l'occasion de son introduction en Bourse, l'obtention d'un certain nombre d'aides publiques, déjà encaissées et à venir, a modifié favorablement certains des risques mentionnés dans le Document de Base, en particulier le risque de liquidité. La Société considère qu'elle a actuellement les moyens de financer les programmes de

recherche en cours jusqu'au 3^{ème} trimestre 2014. Outre les 4 074 k€ de position financière nette positive au 30/06/2013, la Société s'est vue restituer par l'administration fiscale un montant de 932 k€ au titre du Crédit Impôt Recherche 2012. Enfin, la Société a obtenu des engagements d'avances remboursables et de subventions de la part d'organismes publics de l'ordre de 1,6 M€, sous réserve de la levée de conditions suspensives liées à l'atteinte de jalons clés sur les projets de recherche en cours.

La Société rappelle, comme cela était indiqué dans le Document de Base susmentionné, que ses activités reposent essentiellement sur des opérations de Recherche et Développement dans les biotechnologies, visant des applications dans les domaines des biocarburants, de la chimie verte et des antibiotiques. Le succès des projets qu'elle mène est donc soumis aux aléas scientifiques et technologiques propres à ce secteur d'activité, et repose également sur sa capacité à industrialiser de manière économiquement viable les bioprocédés qu'elle développe.

3 | COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES AU 30 JUIN 2013

3 | 1 Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Note	1 ^{er} semestre 2013	1 ^{er} semestre 2012	Exercice 2012
Produits d'exploitation		5	1	668
Ventes de marchandises				
Achat de matières 1 ^{ère} et autres approvisionnements		-1	0	0
Autres achats et charges externes		1 312	1 125	2 291
Impôts, taxes et versements assimilés		30	12	30
Salaires et traitements		773	656	1 342
Charges sociales		307	205	455
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		179	149	339
Autres charges		27	23	61
Total charges d'exploitation		2 626	2 170	4 518
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 622	-2 169	-3 850
Produits financiers		63	299	425
Charges financières		8	1	1
RESULTAT FINANCIER		55	298	424
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-2 567	-1 871	-3 426
Produits exceptionnels		68	1	544
Charges exceptionnelles		0	48	1
RESULTAT EXCEPTIONNEL		68	-47	543
Impôts sur les bénéfices (Crédit d'impôt)	11	-1 208	-516	-903
BENEFICE OU PERTE		-1 291	-1 402	-1 979

3 | 2 Bilan

Actif

(en milliers d'euros)	Note	30/06/13	31/12/12
ACTIF IMMOBILISE	3		
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires		51	51
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		605	419
Immobilisations corporelles en cours		0	123
Autres immobilisations corporelles		47	47
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées		633	633
Autres titres immobilisés	3	2 606	3 584
Autres immobilisations financières		1 544	1 703
TOTAL		5 486	6 559
ACTIF CIRCULANT			
Créances	4	2 421	1 665
Avances et acomptes		5	6
Instruments de trésorerie	5	0	406
Disponibilités	6	315	594
Charges constatées d'avance		144	93
TOTAL		2 885	2 764
TOTAL GÉNÉRAL		8 371	9 323

Passif

(en milliers d'euros)	Note	30/06/13	31/12/12
CAPITAUX PROPRES	7		
Capital		2 001	1 976
Primes d'émission, de fusion, d'apport		10 879	10 868
Réserves réglementées			
Report à nouveau		-7 507	-5 528
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-1 291	-1 979
TOTAL		4 081	5 337
AUTRES FONDS PROPRES			
Avances conditionnées	8	2 880	2 880
TOTAL		2 880	2 880
PROVISIONS			
Provisions pour charges			
TOTAL		0	0
DETTES			
Emprunts et dettes financières – Autres	9	118	125
Fournisseurs et comptes rattachés		899	514
Dettes fiscales et sociales		394	463
Autres dettes		0	4
TOTAL		1 411	1 107
TOTAL GENERAL		8 371	9 323

3 | 3 Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission et Bon de souscription	Réserves et Report à Nouveau	Résultat de la période	Total revenant aux actionnaires
Solde au 01/01/2012	1 957	10 768	-2 251	-3 277	7 197
Affectation du résultat 2011			-3 277	3 277	0
Augmentation de capital & PE	19				19
Exercice BSA/BCE		101			101
Résultat exercice 2012				-1 979	-1 979
31/12/12	1 976	10 868	-5 528	-1 979	5 337
Affectation du résultat 2012			-1 979	1 979	0
Augmentation de capital & PE	25				25
Exercice BSA/BCE		10			10
Résultat semestriel 2013				-1 291	-1 291
30/06/13	2 001	10 879	-7 507	-1 291	4 081

3 | 4 Tableau de flux de trésorerie nette

(en milliers d'euros)	Note	1 ^{er} semestre 2013	31/12/2012
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de l'exercice		-1 291	-1 979
Plus-value sur cession d'actions propres		-7	-79
Résultat exceptionnel		-68	-543
Amortissements		179	339
Dépréciations		0	-173
Variation des intérêts courus		3	49
Variations du fonds de roulement		-490	-888
Trésorerie nette absorbée par les opérations		-1 675	-3 275
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'actifs immobilisés	3	-175	-409
Acquisitions d'actifs immobilisés (CAT, contrat de liquidité, participations)	3	-446	-424
Encaissement de placements à l'échéance	3	250	1 250
Cessions d'immobilisations financières	3	1 333	2 706
Trésorerie nette provenant des / (absorbée par les) activités d'investissement		962	3 123
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produits net de l'émission d'actions	7	35	119
Encaissement provenant de nouveaux emprunts	8	0	769
Remboursements d'emprunts	8	-8	-30
Trésorerie nette provenant des activités de financement		28	859
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-685	708
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		1 000	292
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE		315	1 000

3 | 5 Annexe des comptes

NOTE 1 | LA SOCIETE

Deinove SA (« la Société ») est une société de technologies vertes dédiée au développement et à l'exploitation commerciale de procédés innovants pour la production de biocarburants et autres produits d'intérêt industriel ou pharmaceutique.

La Société, constituée en 2006 sous forme d'une Société par Actions Simplifiée, a été transformée en Société Anonyme le 27 Janvier 2010.

La Société est cotée sur le marché Alternext depuis le 27 Avril 2010. Alternext est un marché organisé sur lequel il n'existe pas d'obligation d'appliquer le référentiel IFRS. Les principes comptables appliqués sont donc les principes comptables généralement admis en France.

NOTE 2 | PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes semestriels sont conformes au référentiel français, et inchangés par rapport aux principes et méthodes utilisés pour préparer les comptes annuels de l'exercice 2012 et décrits dans l'annexe de ces comptes.

Les opérations du semestre qui appellent des compléments d'information sont les suivantes:

- **Incidence de l'exercice de Bons de Souscription d'Actions (BSA) et de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BCE) :**

En cours de période, des détenteurs de BSA ou de BCE sont amenés à exercer ces titres financiers. La date d'enregistrement comptable dans les capitaux propres d'une augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA/BCE est la date de réalisation définitive de l'opération, laquelle est déterminée par l'article du code de commerce L225-149 alinéa 2. En conséquence, l'exercice de bons est constaté en Primes d'émission sans attendre l'intervention ultérieure du Conseil d'administration prévue par l'alinéa 3 du même article, qui a pour seul but de constater juridiquement, par mise à jour des statuts, l'opération déjà définitivement réalisée antérieurement. Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte en date du 03 mai 2012 a décidé la division par 10 du nombre de BSA et de BCE émis par la Société jusqu'à cette date. Ainsi, depuis le 03 mai 2012, chaque BSA ou chaque BCE donne droit à souscrire à 1 action nouvelle. La Note 7 précise que 61 630 BCE 2008 et 1 290 BCE 2010-1 (après division du nombre de BCE par 10) ont été exercés au cours du 1er semestre 2013, entraînant l'émission de 62 920 actions nouvelles, soit une augmentation du capital social de 25 168,00 euros.

- **Contrat de liquidité et Actions propres (Autres Immobilisations Financières) :**

Les opérations liées au contrat de liquidité que la Société a passé avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005:

- les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres titres immobilisés - Actions propres. Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du mois précédant la clôture si ce dernier est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode FIFO est appliquée.
- les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte Autres immobilisations financières – Autres créances immobilisées.

La Note 3 précise la situation de ce contrat au 30 juin 2013. Les cessions d'actions propres réalisées sur le semestre ont entraîné la constatation en résultat financier d'une plus-value nette de 7 k€.

NOTE 3 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/2013	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute au 30/06/2013
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires	97	4	0	101
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL	97	4	0	101
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 077	348	0	1 425
Installations générales, agencements et aménagements divers	28	7	0	35
Matériel de bureau et informatique, mobilier	69	7	0	76
Immobilisations corporelles en cours	123	0	123	0
TOTAL	1 297	362	123	1 536
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	633	0	0	633
Autres titres immobilisés	3 584	0	978	2 606
Autres immobilisations financières	1 703	446	605	1 544
TOTAL	5 919	446	1 583	4 782
TOTAL GENERAL	7 313	813	1 706	6 419

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	Valeur au 01/01/2013	Dotations	Sorties	Valeur au 30/06/2013
Immobilisations amortissables				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires	46	4	0	50
Autres immobilisations incorporelles				
Total	46	4	0	50
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	658	162	0	820
Installations générales, agencements et aménagements divers	5	5	0	10
Matériel de bureau et informatique, mobilier	45	8	0	54
Total	708	175	0	883
TOTAL GENERAL	754	179	0	934

DEPRECIATIONS (en milliers d'euros)	SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	Valeur au 01/01/2013	Dotations	Sorties	Valeur au 30/06/2013
Immobilisations financières				
Titres immobilisés (obligations)	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Autres immobilisations financières				
Contrat de liquidité	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0	0	0	0

Autres titres immobilisés : en vue d'optimiser la rémunération de sa trésorerie, la Société avait accru en 2011 de 1 631 k€ ses placements en obligations, complétant ainsi les 4 395 k€ d'obligations acquises en 2010 (postérieurement à l'introduction en bourse). Au total, 4 de ces obligations étaient arrivées à échéance au cours de l'exercice 2012, la valeur brute du portefeuille s'élevant, au 31 décembre, à 3 584 k€. Au cours du 1^{er} semestre 2013, 2 autres obligations sont arrivées à échéance. Aussi la valeur brute s'élève-t-elle, au 30/06/13, à 2 606 k€.

Il s'agit pour rappel d'obligations cotées, émises par des émetteurs industriels et financiers de 1^{re} catégorie (rating Standard & Poor's a minima BBB). Ces obligations sont positionnées sur des échéances s'étalant de 2012 à 2014, ce en fonction des besoins futurs de la Société. Elles permettent une rémunération supérieure à des placements monétaires classiques, l'indexation sur l'Euribor à trois mois étant assortie d'une prime. L'intention de la Société est de les détenir jusqu'à leur échéance pour bénéficier du remboursement du nominal par l'émetteur.

Les Autres immobilisations financières, totalisant 1 544 k€ en valeur brute, sont composées :

- De 1 250 k€ placés sur des comptes à terme à la Société Générale (à échéance août 2015) ;
- De 4 083 actions Deinove détenues en propre dans le cadre du contrat de liquidité avec BIL Finance, comptabilisées pour une valeur brute de 42 k€ ;
- Du solde d'espèces disponibles dans le cadre du contrat de liquidité pour 137 k€ ;
- Des intérêts courus (relatifs aux obligations et CAT mentionnés plus haut) de 20 k€ ;
- Des dépôts et cautionnements pour des contrats de bail pour 95 k€.

Au titre des participations et créances rattachées, il est rappelé que la Société avait constitué deux filiales au cours du 1^{er} semestre 2012 :

1. La société DEINOCHEM est une société par actions simplifiée au capital de 1.500 euros, ayant son siège social 22 rue Léon Jouhaux, 75010 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 752 062 471 RCS Paris. Elle a pour objet l'exercice de toute activité de recherche, de développement, de production, de commercialisation en France et à l'étranger, relevant des biotechnologies et notamment des technologies, procédés et produits dans le domaine de la transformation de la biomasse.

Son capital social de 1.500 Euros est divisé en 1.500 actions d'1 euro de valeur nominale chacune, toutes intégralement libérées et souscrites par la Société.

La société DEINOCHEM clôturera son premier exercice social le 31 décembre 2013.

2. La société DEINOBIOTICS est une société par actions simplifiée au capital de 941.500 euros, ayant son siège social 22 rue Léon Jouhaux, 75010 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 752 226 746 RCS Paris.

La société DEINOBIOTICS a pour objet l'exercice de toute activité de recherche, de développement, de production, de commercialisation en France et à l'étranger, de produits, de technologies et de services dans le domaine des maladies infectieuses.

Au 31 décembre 2012, à la suite des opérations d'apports en nature et d'apports en numéraire par la Société et par la société Holding Incubatrice Chimie Verte, son capital social est détenu à hauteur de 51% par la société Holding Incubatrice Chimie Verte et à hauteur de 49% par la Société.

Au 31 décembre 2012, les comptes annuels de la société DEINOBOTICS pour son premier exercice faisaient apparaître :

- Un résultat déficitaire de 136 k€ ;
- Des capitaux propres de 806 k€ ;
- Un total de bilan de 983 k€.

3. Il est enfin rappelé qu'en novembre 2012, la Société a pris une participation dans le capital de la société **CARBIOS**, société anonyme au capital de 2.686.667 Euros, dont le siège social est situé Pépinière d'Entreprises de la CCI du Puy-de-Dôme Parc d'activités du Biopôle Clermont-Limagne, 63360 Saint-Beauzire, immatriculée sous le numéro 531 530 228 RCS Clermont-Ferrand.

La société CARBIOS a pour objet notamment l'exercice de toute activité de recherche, de développement, de production, de commercialisation en France et à l'étranger, relevant des biotechnologies et notamment des technologies, procédés et produits dans le domaine de la transformation de la biomasse et de la bioremédiation.

Au 31 décembre 2012, la Société détenait 2,81% du capital de la société CARBIOS.

Au 31 décembre 2012, les comptes annuels de la société CARBIOS pour son 1^{er} exercice ont fait apparaître :

- Un résultat déficitaire de 1 604 k€ ;
- Des capitaux propres de 2 590 k€ ;
- Un total de bilan de 4 006 k€.

Au bilan de la société DEINOVE au 30/06/13, le total de 633 k€ pour ces différentes Participations se décompose ainsi :

- Deinobiotics SAS : 461.5 k€
- Carbios SA : 170.0 k€
- Deinochem SAS : 1.5 k€

Aucune provision pour dépréciation n'ayant été dotée relativement à celles-ci, le total Net est équivalent au total Brut.

NOTE 4 | CREANCES

Semestre clos le 30 juin 2013

(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	1 544	15	1 529
Total de l'actif immobilisé	1 544	15	1 529
De l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs	12	12	0
Impôts sur les bénéfices	2 169	2 169	0
Taxe sur la valeur ajoutée	204	204	0
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Autres créances	36	36	0
Groupe et associés			
Total de l'actif circulant	2 421	2 421	0
TOTAL	3 965	2 436	1 529

Exercice clos le 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	1 703	8	1 695
Total de l'actif immobilisé	1 703	8	1 695
De l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés	10	10	0
Fournisseurs débiteurs	10	10	0
Impôts sur les bénéfices	951	951	0
Taxe sur la valeur ajoutée	135	135	0
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Autres créances	560	560	0
Groupe et associés			
Total de l'actif circulant	1 665	1 665	0
TOTAL	3 368	1 673	1 695

Les créances d'Impôt sur les Sociétés correspondent en quasi intégralité au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) au bénéfice de la Société. En l'absence de résultat imposable, et du fait du statut de « Jeune Entreprise Innovante » de la Société, cette créance est remboursable l'année suivant celle de sa constatation. Le solde de Créances d'IS de 2 169 k€ au 30 juin 2013 se décompose ainsi :

- CIR estimé pour le 1^{er} semestre 2013 : 568 k€ ;
- CIR 2012 final : 932 k€. Le CIR 2012, provisionné à hauteur de 951 k€ au 31/12/12, a été reçu en trésorerie le 04/07/13, après que l'administration fiscale eut informé la Société, par une notification en date du 24/06/13, du montant définitif de 932 k€. C'est donc celui-ci qui figure, en net (i.e. ajustement compris), à l'Actif du bilan au 30/06/13.
- Enfin, DEINOVE a transmis à l'administration fiscale, au début du mois de juillet 2013, une demande rectificative de 658 k€ portant sur les créances CIR des exercices 2010 et 2011. Ce montant, provisionné en intégralité en tant que Produit à recevoir dans les comptes au 30/06/13, figure donc également en tant que Créance à l'Actif du Bilan.

NOTE 5 | INSTRUMENTS DE TRESORERIE

Au 30 juin 2013, le solde de cette rubrique est de 0 k€, à comparer à 406 k€ au 31/12/12, relatifs à un compte à terme « Tréso + », ouvert la Société Générale. A son échéance, en janvier 2013, ce montant et les intérêts correspondants ont été transférés sur le compte courant de la Société.

NOTE 6 | DISPONIBILITES

Ce poste comprend les liquidités déposées sur des comptes à vue (auprès de la Société Générale et de Merrill Lynch), ainsi que les intérêts courus à recevoir et les soldes de caisse.

A fin juin 2013, la Société disposait de 313 k€ sur des comptes à vue, et de 2 k€ d'intérêts courus sur les comptes à terme. Ces chiffres étaient respectivement de 541 k€ et 53 k€ à fin juin 2012.

NOTE 7 | CAPITAUX PROPRES

7.1 - Composition du capital social :

Les seules opérations en capital effectuées sur la période résultent de l'exercice de (i) 61 630 Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BCE 2008), et (ii) de 1 290 Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BCE 2010-1), ce qui a conduit à la constatation d'une augmentation de capital de 25 168,00 € par émission de 62 920 actions nouvelles de 0,40 € de nominal chacune.

Synthèse :

	30/06/13	31/12/12
Capital	2 001 174,00 €	1 976 006,00 €
Nombre d'actions	5 002 935	4 940 015
Valeur nominale	0,40 €	0,40 €

Analyse par catégorie d'actions :

Jusqu'au 26 avril 2010, le capital social était composé d'actions ordinaires (catégorie B) et d'actions de préférence (catégorie A). Les actions de préférence offraient à leur titulaire le droit de bénéficier d'une préemption et d'un agrément à leur profit en cas de cession d'actions ordinaires de catégorie B ainsi qu'un droit de préférence dans le boni de liquidation.

Depuis le 26 avril 2010, suite à la suppression des différentes catégories d'actions, le capital social est composé exclusivement d'actions ordinaires.

7.2 - Répartition du capital social

Semestre clos le 30 juin 2013

Les 5 002 935 actions de 0,40 € de nominal composant le capital se répartissent comme suit au 30 Juin 2013 :

Au 30 juin 2013 - base non diluée				
Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Droits de vote	Pourcentage
Fonds gérés par Truffle Capital	3 015 498	60,27%	5 955 398	74,38%
Tereos EU	120 048	2,40%	120 048	1,50%
Fondateurs scientifiques	20 000	0,40%	40 000	0,50%
Management et administrateurs	63 516	1,27%	63 516	0,79%
Flottant	1 783 873	35,66%	1 827 814	22,83%
TOTAL	5 002 935	100,00%	8 006 776	100,00%

Au 31 décembre 2012 - base non diluée				
Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Droits de vote	Pourcentage
Fonds gérés par Truffle Capital	3 209 102	64,96%	6 342 606	77,64%
Tereos EU	120 048	2,43%	120 048	1,47%
Fondateurs scientifiques	51 500	1,04%	103 000	1,26%
Management et administrateurs	10 000	0,20%	10 000	0,12%
Flottant	1 549 365	31,36%	1 593 237	19,50%
TOTAL	4 940 015	100,00%	8 168 891	100,00%

7.3 - Instruments financiers dilutifs

- **Bons de Souscription d'Actions (BSA)**

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSA émis depuis la création de la Société et encore non exercés au 30 juin 2013, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date.

BSA	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons exercés	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducité
BSA-B AG du 30/01/2008	92 430	-	40 540	51 890	51 890	0	30/01/18
BSA-2008 AG du 27/06/2008	61 620	-	20 540	41 080	41 080	0	27/06/18
BSA-2009 AG du 05/05/2009	330 000	-	-	330 000	330 000	0	05/05/19
BSA-2010-1 AG du 27/01/2010	34 000	-	-	34 000	34 000	0	22/03/20
BSA-2010-3 AG du 27/01/2010	22 500	-	-	22 500	22 500	0	22/03/20
BSA-2010-4 AG du 27/01/2010	8 500	-	-	8 500	8 500	0	22/03/20
BSA-2012-1 AG du 24/09/2010	123 240	20 540	-	102 700	102 700	0	16/02/22
TOTAL BSA	672 290	20 540	61 080	590 670	590 670	0	

- **Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE)**

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSPCE émis depuis la création de la Société et encore non exercés au 30 juin 2013, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date. Des précisions sur les opérations du 1^{er} semestre sont apportées ensuite.

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducité
BCE 2008							
AG du 30/01/2008	61 630	-	61 630	0	0	0	30/01/18
BCE 2009-1							
AG du 05/05/2009	68 000	32 832	30 068	5 100	5 100	0	10 ans après attribution
BCE 2009-2							
AG du 05/05/2009	25 370	-	-	25 370	25 370	0	10 ans après attribution
BCE-2010-1							
AG du 27/01/2010	37 320	6 630	1 290	29 400	29 400	0	22/03/20
BCE-2010-2							
AG du 24/09/2010	43 500	25 000	-	18 500	18 500	0	02/12/20
BCE-2011-1							
AG du 24/09/2010	22 400	2 900	-	19 500	19 500	0	28/06/21
BCE-2012-1							
AG du 03/05/2012	25 000	-	-	25 000	25 000	0	03/07/22
BCE-2013-1							
AG du 03/05/2012	152 780	-	-	152 780	152 780	0	07/01/23
TOTAL BSPCE	436 000	67 362	92 988	275 650	275 650	0	

Au cours du 1^{er} semestre 2013 :

- 61.630 actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 0,40 Euro, par exercice de 61.630 BSPCE émis par le Conseil d'administration en date du 30 janvier 2008 ;
- 1.290 actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 8,33 Euros, par exercice de 1.290 BCE-2010-1 émis par le Conseil d'administration en date du 22 mars 2010 ;
- 152.780 BCE-2013-1 ont été émis et attribués par le Conseil d'administration du 7 janvier 2013, donnant droit de souscrire à 152.780 actions nouvelles, à un prix unitaire égal à 10,9635537 Euros, correspondant à la moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BCE-2013-1 ;
- 25.000 BCE-2010-2 devenus caducs ont été annulés.

NOTE 8 | AVANCES CONDITIONNEES

Ce poste est composé des avances accordées par des organismes publics, et dont le remboursement est majoritairement conditionné au succès du projet concerné :

- (i) Une avance remboursable de 100 k€ a été accordée en 2009 par Oseo Île-de-France pour l'étude de « faisabilité du projet DEINOL : constitution d'un souchier bactérien, caractérisation, sélection et optimisation ». Deinove avait reçu 50 k€ en 2009 et le solde de 50 k€ en 2010. L'étude de faisabilité ayant été couronnée de succès, 5 k€ ont été remboursés en 2011 (en 1 prélèvement), puis 30 k€ en 2012 (5 prélèvements). Au cours du 1^{er} semestre 2013, 7,5 k€ ont été remboursés en avril. Les 57,5 k€ restant dus seront intégralement remboursés au plus tard le 30 juin 2014, selon le calendrier suivant :
 - 2013 : 32,5 k€
 - 2014 : 25 k€.

- (ii) Sur un autre programme, à savoir DEINOPHARM, Oseo Innovation et la Région Languedoc-Roussillon avaient accordé en 2009 des avances remboursables d'un total de 400 k€ pour l'« extension et criblage d'un souchier bactérien ; identification et caractérisation de molécules antibiotiques ». Le 1^{er} versement de 40% est intervenu en 2009, et 160 k€ supplémentaires ont été reçus par DEINOVE en 2010. Le versement du solde, d'un montant très probablement inférieur aux 80 k€ potentiellement mobilisables, dépendra du traitement par Oseo du dernier déclaratif de dépenses transmis en 2011.

En cas de succès du programme, l'intégralité de l'avance perçue serait remboursée au plus tard le 30 septembre 2016, selon le calendrier révisé suivant (établi sur la base du total de l'aide, soit 400 k€):

- 2013 : 25 k€
- 2014 : 105 k€
- 2015 : 135 k€
- 2016 : 135 k€.

A l'inverse, donc en cas de constat d'échec, la Société remboursera une somme forfaitaire de 60 k€.

Les avances remboursables liées à cette aide ne sont pas porteuses d'intérêts.

- (iii) La Société a obtenu d'Oseo Innovation - Programme ISI, pour le projet DEINOL, une aide constituée d'avances remboursables, pour un montant de 4 M€, et de subventions, à hauteur de 2 M€, les versements étant répartis sur 50 mois de 2010 à 2014. Cette aide était suspendue à la signature d'un accord de consortium entre DEINOVE et ses partenaires du projet, BENP-Lillebonne, CNRS et INSA Transfert, signature intervenue le 30 mars 2010. Les aides sont débloquentes au fur et à mesure de l'avancée du projet et de la fourniture à Oseo de rapports relatifs à la finalisation de chaque étape clé, dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes:

- avant le 28/02/11 (étape clé 1) : obtention d'une souche sauvage ou modifiée produisant de l'éthanol et présentant des caractéristiques hemicellulo ou cellulo-lytiques comparables aux micro-organismes de référence ;
- avant le 28/02/12 (étape clé 2) : soumission par le consortium d'un rapport concernant la mise au point d'une souche de déinocoque recombinante digérant efficacement la biomasse blé et produisant 3% d'éthanol ;
- avant le 28/02/13 (étape clé 3) : certification par BENP-Lillebonne (groupe Tereos) de la réception d'une souche de déinocoque d'intérêt pour le démarrage du pilote industriel ;
- avant le 28/02/14 (étape clé 4) : validation de la production d'éthanol sur une installation industrielle.

L'achèvement de chaque étape clé et la réalisation des conditions y afférentes donnent droit au versement des aides suivantes:

(en milliers d'euros)	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Subventions	498	632	576	0	301	2 007
Avances remboursables	903	1 093	984	426	601	4 008
Total	1 401	1 725	1 560	426	902	6 015

En juillet 2010, la Société avait reçu les montants prévus pour le 1^{er} versement, soit 1 401 k€. En mai 2011, grâce au franchissement avec succès de l'étape clé 1, la Société a reçu 632 k€ de subventions et 947 k€ d'avances remboursables, soit un total de 1 579 k€. Chiffre légèrement en-dessous de celui prévu, avec un écart de -146 k€, les dépenses nécessaires à l'atteinte de cette étape s'étant révélées inférieures au budget initial présenté à Oseo.

En mars 2012, la Société a déposé auprès d'Oseo un état récapitulatif des dépenses arrêtées au 28/02/12. Suite au constat de succès de l'étape clé 2, la Société a reçu, en août 2012, la somme de 1 152 k€ (part subvention : 383 k€ ; part avance remboursable : 769 k€) sur les 1 560 k€ prévus, du fait d'un niveau de dépenses inférieur aux prévisions pour cette étape.

En contrepartie de ces aides, la Société s'est engagée à verser à Oseo Innovation, à partir de 2017 et pour un maximum de 9 ans, un pourcentage de ses revenus annuels dérivés de la commercialisation des procédés et technologies développés dans le cadre du projet. Le total des remboursements, plafonné à un certain montant, pourrait excéder le total des avances perçues.

- (iv) En Septembre 2010, Oseo Innovation a notifié à la Société l'obtention d'une aide de 700 k€ pour le projet collaboratif DEINOBIOTICS, relatif à l'identification et la production de nouveaux antibiotiques et antifongiques contre les infections hospitalières résistantes. Cette aide est composée pour moitié de subventions et pour moitié d'avances remboursables. La 1^{re} tranche de versement a été effectuée en novembre 2010, pour 210 k€.

Dans le cadre de l'opération d'apports en nature d'actifs immatériels réalisée par la Société au profit de la société DEINOBIOTICS, cette aide OSEO a été transférée à la société DEINOBIOTICS, à compter du 5 octobre 2012. DEINOBIOTICS a donc repris à sa charge les obligations de remboursement de cette aide, soit 105 k€.

- (v) En juillet 2012, Oseo Innovation – Programme ISI a notifié à la Société l'obtention d'une aide de 333 k€ pour le projet collaboratif THANAPLAST™, dont la société CARBIOS est chef de file. Ce projet vise au développement de technologies et procédés innovants permettant de produire, à partir de matières premières renouvelables, des plastiques de haute performance industrielle, compétitifs et à fin de vie contrôlée.

Cette aide est composée d'une part subventions et d'une part avances remboursables. L'échéancier des versements tel que prévu par les contrats d'aide se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Subventions	105	0	0	0	0	19	124
Avances remboursables	0	177	0	0	0	32	209
TOTAL	105	177	0	0	0	51	333

A ce stade, seule la 1^{re} tranche de la partie subvention a été versée en décembre 2012, pour un montant de 105 k€

NOTE 9 | ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE

Etat des dettes au 30 juin 2013

Etat des dettes au 30 juin 2013				
(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	899	899		
Personnel et comptes rattachés	197	197		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	179	179		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	18	18		
Autres dettes	0	0		
TOTAL	1 293	1 293		

Etat des dettes au 31 décembre 2012

Etat des dettes au 31 décembre 2012				
(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	514	514		
Personnel et comptes rattachés	235	235		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	179	179		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	49	49		
Autres dettes	4	4		
TOTAL	982	982		

NOTE 10 | PASSIFS EVENTUELS LIES AUX CONTRATS COMMERCIAUX

Contrats de collaboration de recherche avec INSATransfert-SAIC :

Le 18 février 2010, DEINOVE a conclu un accord de collaboration avec l'INSA pour l'exécution d'un programme de recherche collaborative avec le Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés (LISBP-Toulouse), pour étudier les conditions de croissance et le profil fermentaire des Déinocoques dans le cadre du Projet DEINOL. Un accord d'exploitation portant sur les découvertes résultant de ce programme a été signé le 3 mars 2010 entre l'INSA et DEINOVE, dans lequel l'INSA accorde à DEINOVE une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation à des fins commerciales des découvertes résultant du programme de recherche collaborative. En contrepartie, l'INSA bénéficiera de redevances basées sur les revenus futurs de DEINOVE lors de l'exploitation commerciale des découvertes concernées.

Contrats de collaboration de recherche avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1 :

Le 15 février 2010, DEINOVE a conclu avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1 (UM1) un accord d'exploitation portant sur les découvertes générées par le laboratoire coopératif établi avec ces organismes de recherche du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2010, et en particulier sur les connaissances ayant fait l'objet de cinq demandes de brevets codétenus par les trois partenaires. Le CNRS et l'UM1 ont concédé une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation, à des fins commerciales, de ces découvertes dans les domaines de la coopération, moyennant une rémunération sous forme de sommes forfaitaires et de redevances assises sur les revenus futurs de Deinove.

Le 15 juillet 2010, DEINOVE, le CNRS et l'Université Montpellier 1 ont signé un accord de collaboration pour la réalisation des travaux menés en commun dans le cadre du projet DEINOL. Ce contrat de collaboration prolonge la convention de laboratoire coopératif terminée le 30 avril 2010 suite au regroupement des salariés de DEINOVE dans ses installations de recherche de Cap Alpha. Les conditions d'exploitation de l'accord signé le 15 février s'appliqueront également à cette collaboration.

Contrat de recherche avec la société Nosopharm :

Le 5 novembre 2010, DEINOVE a signé, dans le cadre du projet Deinobiotics, un accord d'exploitation avec Nosopharm, société de biotechnologie spécialisée dans la recherche et le développement de molécules thérapeutiques innovantes, en particulier anti-infectieuses, à partir de micro-organismes. Dans le cadre de ce contrat, Nosopharm prend en charge une partie de la réalisation des travaux moyennant des paiements libératoires en début et en fin de contrat. Nosopharm a cédé à DEINOVE tous ses droits sur l'exploitation des résultats de ces travaux.

Dans le cadre de l'opération d'apports en nature d'actifs immatériels réalisée par la Société au profit de la société DEINOBIOTICS, l'accord d'exploitation ainsi que tous les résultats issus de cet accord ont été transférés à la société DEINOBIOTICS, à compter du 5 octobre 2012.

NOTE 11 | IMPOT SUR LES BENEFICES

La Société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en Résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est un produit relatif au Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Il se décompose en trois montants : 567 620 € pour la créance du 1^{er} semestre 2013 (montant estimé) ; 658 263 € pour des demandes rectificatives relatives aux créances CIR des exercices 2010 et 2011 ; 18 292 € d'ajustement négatif (charge) relativement au CIR 2012 versé à la Société début juillet 2013. Le montant net comptabilisé au Résultat est donc un crédit de 1 207 591 €.

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la Société au 31 décembre 2012 s'établissent à 12 447 k€ (pour rappel : 9 572 k€ au 31 décembre 2011). Pour l'exercice 2012, le déficit fiscal s'élevait à 2 874 k€. Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps. Cependant, la Loi de finance pour 2012 a plafonné à un forfait de 1 M€, majoré de 50% du bénéfice excédant ce forfait, le bénéfice imputable annuellement sur les reports déficitaires antérieurs, la fraction non imputée restant indéfiniment reportable.

NOTE 12 | PARTIES LIEES POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2013

Les charges facturées sur le 1^{er} semestre 2013 par des consultants détenteurs de BSA se sont élevées à 52.5 k€. Sur la même période, DEINOVE a comptabilisé un montant net de charges de 27 k€ en jetons de présence, versés aux membres du Conseil d'administration (vs. 61 k€ pour l'exercice 2012). Ce montant incluait un total de 5 k€ au bénéfice de M. Rothstein, actionnaire à hauteur de 0,20%.

NOTE 13 | ENGAGEMENTS DONNES

Indemnité de départ à la retraite

Se référer à l'annexe des comptes clos au 31/12/2012.

Droit individuel à la formation (DIF)

Se référer à l'annexe des comptes clos au 31/12/2012.

NOTE 14 | EFFECTIFS

Effectifs moyens	30/06/13	31/12/12
Cadres	19	14
Agents de maîtrise et techniciens	2	5
Employés	9	10
Ouvriers		
Total	30	29

La Société bénéficie du statut de « Jeune Entreprise Innovante » (JEI) qui lui procure les avantages suivants :

- Durant les 7 premières années de son activité, l'entreprise qualifiée de « JEI » est exonérée de cotisations sociales patronales pour les chercheurs, les techniciens, les gestionnaires de projet de recherche et développement, les juristes chargés de la protection industrielle et des accords de technologie liés au projet, et les personnels chargés de tests pré-concurrentiels. Cette exonération est également ouverte aux mandataires sociaux relevant du régime général de la Sécurité Sociale.
- Elle bénéficie également d'allègements fiscaux, en matière d'impôt sur les sociétés. L'avantage fiscal consiste en une exonération totale des bénéfices au titre de son 1^{er} exercice bénéficiaire, suivie d'une exonération partielle de 50% au titre du 2nd.
- L'entreprise bénéficie par ailleurs d'une exonération totale d'imposition forfaitaire annuelle (IFA), et ce tout au long de la période au titre de laquelle elle conserve le statut de « JEI ».
- De plus, sur délibération des collectivités territoriales, une entreprise qualifiée de Jeune Entreprise Innovante peut bénéficier pendant 7 ans d'une exonération de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les « JEI » bénéficient enfin du remboursement anticipé du Crédit d'Impôt pour dépenses de Recherche (CIR).

La qualification de « JEI » a été validée par l'administration fiscale au travers d'un rescrit formulé en 2008 au bénéfice de la Société.

- A compter du 1^{er} janvier 2012, l'article 37 de la Loi de Finances rectificative pour 2011 en date du 28/12/2011 est venu en complément de l'article 175 de la Loi de Finances 2011, lequel modifiait les modalités d'application de ce régime, en introduisant le plafonnement des exonérations sociales allouées. Lesdites modalités sont, depuis lors, les suivantes:

- Application d'un plafond de rémunération mensuelle brute par personne fixé à 4,5 fois le smic, soit 6 436 € par mois en 2013 (base : 1er semestre). Au-delà de ce montant, l'exonération ne s'applique pas.
- Application d'un plafond annuel de cotisations éligibles par année civile et par établissement fixé à 5 fois le plafond de la Sécurité Sociale, soit 185 160 € pour l'année 2013.
- Application d'une dégressivité de l'exonération :
 - à taux plein jusqu'au dernier jour de la 3^{ème} année suivant celle de la création de la société ;
 - au taux de 80% la 4^{ème} année ;
 - au taux de 70% la 5^{ème} année ;
 - au taux de 60% la 6^{ème} année ;
 - au taux de 50% jusqu'au dernier jour de la 7^{ème} année suivant celle de la création de la société.

En 2013, la Société se situe dans la 7^{ème} année calendaire suivant celle de sa création. Elle bénéficiera du statut « JEI » sur l'année complète. Dans les conditions actuelles de la Loi, l'exonération sera plafonnée à 92 580 € par établissement, soit 185 160 € pour l'ensemble de la Société.

NOTE 15 | EVENEMENTS POST-CLOTURE

La Société a annoncé :

- le 8 juillet 2013 : l'arrivée de Nagib Ward au poste de Vice-Président en charge du Développement Commercial (cf. section 2.2.3) ;
- le 15 juillet 2013 : la réception de 0,9 millions d'euros au titre du Crédit Impôt Recherche 2012 (cf. section 2.2.5).

Enfin, par décision en date du 4 juillet 2013, le Conseil d'administration, faisant usage d'une délégation de compétence décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2013, a décidé d'émettre et d'attribuer, au bénéfice d'un Administrateur, 10.100 bons de souscription d'actions BSA-2013-1, donnant droit de souscrire à 10.100 actions au prix unitaire de 9,8889 euros, correspondant à la moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSA-2013-1. Les BSA-2013-1 pourront être souscrits dans un délai de 3 mois à compter de leur attribution, à un prix unitaire égal à 10% du prix de souscription d'une action ordinaire nouvelle par exercice d'un BSA-2013-1. L'exercice des BSA-2013-1 est soumis à la réalisation de conditions spécifiques.

4 | DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. J'atteste également que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 4 à 9) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Emmanuel Petiot
Directeur Général.

Responsable de l'information financière

Julien Coste
Directeur Administratif & Financier
Tel. : 01 42 03 27 37
Mail : julien.coste@deinove.com